



Concours des Maisons Fleuries 2025

La commune a le plaisir vous inviter à participer au concours des maisons fleuries, ouvert à tous ! Une jolie manière de mettre en valeur votre habitation, d'embellir notre village patrimoine. La visite du jury aura lieu la semaine de la fête d'Avesnes.

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Article 1 : Objet du concours

Le concours des « Maisons Fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la commune d'AVESNES-LE-COMTE en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons et fenêtres. Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il participe à l'image de la commune.

Article 2 : Modalités de participation

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune à l'exception des élus. Aucun membre du jury ne pourra participer au concours. C'est par voie d'information municipale que les habitants sont invités à fleurir, leur maison, jardins, façades, balcons.

Article 3 : Catégories

Le concours communal se décompose en plusieurs catégories :

1ère catégorie : maison avec jardinet en façade d'une surface de moins de 200 m²

2ème catégorie : maison avec pelouse en façade d'une surface de plus de 200 m²

3ème catégorie : façades de maison individuelle

Seules les décorations florales visibles de la rue seront prises en considération.

Article 4 : Critères de présélection pour le fleurissement

La présélection s'effectue à partir des éléments d'appréciation suivants :

- Diversité des plantes utilisées /5 points
- Qualité et entretien de l'ensemble /5 points
- Harmonie des couleurs, des volumes /5 points
- Intégration des arbres et arbustes /5 points

TOTAL /20 points

Article 5 : Organisation du Jury

Le jury du présent concours, placé sous la Présidence de Monsieur le Maire, sera composé de la commission environnement et de personnalités extérieures. Le passage du jury se fera la semaine de la fête d'Avesnes.

Article 6 : Classement et remise de prix

Les récompenses sont attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant l'amélioration du cadre de vie de la commune. C'est pourquoi chaque participant se verra remettre un lot pour le remercier de sa participation.

Le « **Sécateur d'Or** » **Prix spécial du Jury** sera remis au meilleur des trois lauréats. **Les lauréats devront être présents le jour de la réception qui aura lieu en novembre 2025**

✂



BULLETIN D'INSCRIPTION

A remettre à l'accueil de la Mairie avant **le 15 juillet 2025**
ou par mail à **contact@mairie-avesneslecomte.fr**

Nom :

Prénom :

Adresse :



.....

S'inscrit au concours des maisons fleuries dans la catégorie :

☐ Maison avec jardinet en façade

☐ Maison avec pelouse en façade

☐ Façade de maison individuelle